

Président : David Lisnard, maire de Cannes (Alpes-Maritimes) et président de la communauté d'agglomération Cannes Lérins.

Rédaction-administration :

41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07.
Tél. 01 44 18 14 14. Fax 01 44 18 14 16.
www.amf.asso.fr

Site internet : www.mairesdefrance.com

Directeur de la publication : Éric Verlhac.

RÉDACTION

Rédacteur en chef : Xavier Brivet.

Rédactrice en chef adjointe : Bénédicte Rallu.

Rédaction : Franck Lemarc, Lucile Bonnin, Aurélien Wälti.

Secrétaire de rédaction : Samantha Rauch.

Direction artistique : Stéphane Camara.

Ont collaboré à ce numéro :

Thomas Beurey, Olivier Devillers, Estelle Chevassu, Sébastien Ferriby, Thierry Guerraz, Sophie Le Gall, Bruno Leprat, Caroline Meggélé, Judith Mwendu, Philippe Pottière-Sperry, Fabienne Nedey, Christophe Robert, Florence Traullé, Isabelle Smets, Audrey Somhazi, Emmanuelle Stroesser.

ADMINISTRATION

Éditrice : Laurence Marilly.

Publicité : Laurence Emery, directrice, Défis Régie, 62, rue Lazare Carnot, 92140 Clamart. Tél. 06 11 87 20 61. laurence-mairesdefrance@defis-regie.com

Abonnements : Sophie Lasseron.

Tél. 01 44 18 13 64.

Tarifs d'abonnement 2023 :**Abonnement intégral :**

- Communes < 2 500 hab. : 45,00 €.
- Communes ≥ 2 500 hab., EPCI : 75,00 €.
- Administrations, entreprises... : 90,00 €.
- Abonnements individuels (payés à titre personnel) : 45,00 €.

Abonnement numérique :

- Communes < 2 500 hab. 40,00 €.
 - Communes ≥ 2 500 hab., EPCI : 66,00 €.
 - Administrations, entreprises... : 80,00 €.
 - Abonnements individuels (payés à titre personnel) : 40,00 €. Étranger (nous consulter).
- Achat au numéro : 13,50 €.

www.mairesdefrance.com

Compogravure et impression :

GIBERT-CLAREY IMPRIMEURS, 55, rue Charles Coulomb, 37170 Chambray-lès-Tours.

Numéro de commission paritaire :

0426 G 84411. ISSN : 2270-7875,

3^e trimestre 2023.

Ce numéro a été tiré à 12 850 exemplaires.

Imprimé sur papier FSC.



Réformes : stop au centralisme !

Le discours a changé : la décentralisation qui était considérée il y a peu « comme n'ayant jamais réglé un problème » est devenue ces derniers mois une nécessité affirmée.

Et pourtant. Réindustrialisation, service public de la petite enfance, service public de l'emploi, zéro artificialisation nette (ZAN)... L'État multiplie les réformes qui ont hélas un point commun : elles procèdent d'un modèle descendant et centralisateur. Ce n'est pas le moindre des paradoxes, alors que leur mise en œuvre et leur financement reposent bien souvent sur les collectivités locales. La Première ministre a proposé en avril dernier un « agenda territorial » aux associations d'élus, censé favoriser la « coproduction » des politiques publiques, mais nous en sommes encore loin.

Prenons quelques exemples. Le projet de loi relatif à l'industrie verte, en cours de discussion au Parlement, a pour objectif d'accélérer le développement industriel en France en participant à la décarbonation de l'économie, un objectif que partage l'AMF. Or, pour ce faire, il s'attaque au pouvoir d'urbanisme des maires, réduisant la portée de leur avis sur les projets qui seront pourtant implantés dans leurs communes.

Autre exemple : l'État annonce le lancement d'un service public de la petite enfance avec, notamment, la création de 200 000 nouvelles places, une offre nécessaire pour faire face à la demande. Mais ni le calendrier, ni les financements, ni l'impact de cette décision ne font l'objet de discussions

avec les communes et leurs groupements, pourtant pleinement compétents pour l'accueil des enfants en crèche.

De même, l'Exécutif annonce viser le plein emploi. Pour cela, il crée France travail, une structure technocratique qui, à ce stade, n'associera que de loin les opérateurs essentiels de l'insertion professionnelle que sont les missions locales.

« Il est essentiel d'affirmer la vertu de la subsidiarité ascendante. »

Le ZAN, enfin. Sans la mobilisation de l'AMF, la mise en œuvre de l'objectif de lutte contre l'artificialisation des sols – que nous partageons – aurait écarté les maires des décisions essentielles d'allocation du foncier dans leur commune. L'AMF a défendu un ensemble de propositions, en lien avec le Sénat, pour aboutir à un texte qui, malgré les défauts inhérents au dispositif du ZAN, permette tout de même une meilleure concertation locale, garantisse une réserve à chaque commune pour son développement, et renforce les outils pour gérer la rareté foncière, très attendus par les élus.

À l'heure où commence le travail de « territorialisation de la planification écologique », qui aura des conséquences majeures sur tout le territoire national, il est essentiel d'affirmer la vertu de la subsidiarité ascendante pour éviter les écueils du centralisme. L'AMF y veillera.

L'Association des maires de France est au travail pour que la voix des maires soit entendue, au service de l'efficacité des politiques publiques et de leur sens : l'intérêt général.

DAVID LISNARD, PRÉSIDENT DE L'AMF

